

**COMPTE RENDU  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JUILLET 2021**

MB/CTP

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT - Aline NARS (*par visio-conférence*) - René DARAN - Christophe BOURREC –Alain DEDIEU - Jacques ROCA - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Sophie REY - Daniel GASPA - Jean-Henri MIR - Nicolas HERQUÉ

**PROCURATION** : Hélène GUIOUNET à Jacques ROCA

**ABSENTE** (*excusée*) : Marie-Françoise VIDALON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Jacques ROCA.

En ouverture de la séance, Monsieur Clément BOUTET, Architecte, présente les études d'esquisses relatives à l'aménagement d'un espace de loisirs et de sports rue Mirabelle.

Le conseil municipal le Maire entendu après en avoir délibéré :

- ◆ **D'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 24 juin 2021.**  
*Approuvé.*
- ◆ **Prend acte de la présentation du rapport annuel du délégataire au titre de l'exercice 2020 en ce qui concerne la Délégation de Service Public du Complexe Thermal.**  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **Approuve l'offre de prix présentée par le groupe Carle pour l'acquisition de la parcelle AD 1235 et partie de la parcelle AD 1191 (Abstention de Monsieur Nicolas HERQUE).**  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **Décide de solliciter la préemption de la SAFER Occitanie pour la rétrocession à la Commune des parcelles cadastrées B289 (terrain) et B290 (grange) appartenant à madame Marie-Pierre DECORNIERE et situées au lieu-dit Fredancon dans la vallée du Rioumajou, pour un montant de 85 000€ (Abstention de madame Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE).**  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **Approuve la décision modificative n°3 du Budget Primitif 2021 de la Commune.**  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **Autorise le Maire à signer avec la Région Occitanie la convention pour la délégation de la compétence transport pour l'exploitation des services 2019 (Pla d'Adet) et 2020 (Soulan).**  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **Accepte la modification de la délibération 2021/90 du 20 mai 2021 relative au mandat de délégation en ce qui concerne le dossier de demande de défrichement pour la construction du nouveau Télésiège débrayable de la Forêt.**  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **Décide de la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui se substituera donc à l'ancien régime indemnitaire en vigueur jusqu'à présent.**  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **Autorise la signature de la convention relative à la construction d'un puisard et de caniveaux dans la propriété du centre de vacances du Néouvielle afin de collecter les eaux pluviales de la rue de Grand Pré.**  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **Autorise le dépôt du permis de démolir de l'ancienne maison des gardes du Parc National des Pyrénées.**  
*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **Prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil municipal au titre de l'article L 2122-22 du CGCT à savoir :**

- Décision 2021-25 concernant le refinancement d'un prêt auprès de la Banque Postale.
- Décision 2021-26 pour la passation d'un marché avec l'entreprise SASU ALIBERT & FILS pour la production d'énergie au centre thermal.
- Décision 2021-27 pour la modification du marché de maîtrise d'œuvre de l'équipe Reulet Ingénierie / David Rouge / EMACOUSTIC pour la transformation de l'ex patinoire et la réhabilitation du cinéma.
- Décision 2021-29 pour le réaménagement de deux prêts auprès de la Banque des Territoires.
- Décision 2021-30 concernant la modifications des lots 1-4-7-8 des marchés relatifs à l'extension de la Halte-garderie (Montant initial des marchés 315 683.82€ HT / nouveau montant des marchés 323 960.45€ HT soit 2.62% d'augmentation).
- Décision 2021-31 pour la mise à disposition du CETIR d'un appartement 2 rue Mirabelle le 13 juillet 2021.
- Décision 2021-32 relative à la fourniture et livraison de repas pour le centre multi accueil et accueil de loisirs sans hébergement « les Marmottes ».

◆ **Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :**

- Le bail de la HMS le Mercure.
- Le projet d'adhésion au SIVOM.
- Les projets concernant le site de Caneilles.
- Les travaux en cours.
- Les procédures en cours concernant l'avenant 7 signé entre le SIVU AURE 2000 et la société ALTISERVICE (enquête publique ...).
- La circulation dans la vallée du Rioumajou notamment en sortie du village de Tramezaygues.
- Les aménagements en matière de sécurité routière dans la traversée de Soulan.
- Le traitement des eaux pluviales route de Sailhan.
- Le Plan Avenir Montagnes.
- Le bilan du Tour de France lors de l'étape du 14 juillet.
- L'actualisation des règles sanitaires suite à l'évolution de la Pandémie.
- Le repas des bénévoles du 19 septembre 2021.
- La demande de la SISA à la Maison de Santé.
- Le Programme POCTEFA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-une heures trente minutes.

**Le Conseil Municipal,**



**Le Maire,**

**André MIR**